

## AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel [maryse.cld@globetrotter.net](mailto:maryse.cld@globetrotter.net)

Cet enregistrement audiovisuel sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



### Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts  
Mardi 8 février 2022, à 19 h 30, salle de conférences du centre administratif de la MRC

### Projet d'ordre du jour

N°	SUJET (MRC)	Discussion	Information	Décision	RÉSULTAT/SUIVI	PROPOSEUR PROPOSEUSE
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021			x		
4	Rapport d'activité du préfet		x			
5	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>					
5.1	Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs			x		
5.2	Approbation du Rapport des remboursements de dépenses			x		
5.3	Renouvellement du contrat de conciergerie avec Nettoyage Plus inc.			x		
5.4	Résolution d'adoption du règlement n° 2022-400 <i>Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
5.5	Règlement n° 2022-400 <i>Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
5.6	Résidus d'asphalte du ministère des Transports du Québec, réponse à la résolution n° 11447-09-2021			x		
5.7	Avis de motion – Abrogation du règlement n° 2014-314 <i>Fonds éolien de développement</i>			x		
6	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
6.1	Demande d'appui de la MRC Avignon, aide financière demandée aux instances concernées pour la mise en œuvre des plans régionaux sur les milieux humides et hydriques			x		
6.2	Avis de conformité au schéma d'aménagement, règlement n° 302-2021 de la Ville de Cap-Chat			x		
7	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL</b>					
7.1	---					
8	<b>SÉCURITÉ</b>					
8.1	---					
9	<b>TRANSPORT</b>					
9.1	---					
10	<b>GESTION DES TERRES PUBLIQUES</b>					
10.1	---					
11	<b>LOGEMENT SOCIAL</b>					
11.1	---					
12	<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>					
12.1	---					
13	<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT</b>					
13.1	Résolution d'adoption du règlement numéro 2021-401 <i>Règlement remplaçant le règlement numéro 2021-391 Règlement relatif au fonctionnement des écocentres</i>			x		
13.2	Règlement numéro 2021-401 <i>Règlement remplaçant le règlement numéro 2021-391 Règlement relatif au</i>			x		

N°	SUJET (MRC)	Discussion	Information	Décision	RÉSULTAT/SUIVI	PROPOSEUR PROPOSEUSE
	<i>fonctionnement des écocentres</i>					
13.3	Résolution d'adoption du règlement numéro 2021-402 <i>Règlement remplaçant le règlement numéro 2021-392 Règlement relatif à la tarification des écocentres</i>			x		
13.4	Règlement numéro 2021-402 <i>Règlement remplaçant le règlement numéro 2021-392 Règlement relatif à la tarification des écocentres</i>			x		
13.5	Achat en commun de chlorure de calcium liquide (incluant l'épandage et la livraison)			x	En 2021 : Éco SADM, 1,5 m <sup>3</sup> Éco Mont-Louis, 1,5 m <sup>3</sup>	
14	AFFAIRES NOUVELLES <i>(si tous présents)</i>					
14.1						
14.2						
14.3						
15	Période de questions	x			Heure(début) : (fin) :	
16	Levée de la séance			x	Heure :	